

Pôle cadre de vie durable

Service ruissellement et prévention des risques

Dossier suivi par : Patricia HERBRECHT

Tél. : 02 32 43 50 06 / 06 07 66 96 80

sagerislecharentonne@bernaynormandie.fr

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
et
Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)
du bassin versant de la Risle et de la Charentonne**

Rapport d'activité de l'animation 2024

PREAMBULE

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a été désignée structure porteuse de l'animation du SAGE du bassin versant Risle Charentonne en 2019. A ce titre elle assure la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE, ainsi que l'animation et le secrétariat auprès de la CLE.

De plus, elle a été désignée structure porteuse et anime le Contrat de Territoire Eau et Climat du bassin versant de la Risle et de la Charentonne, signé sur la période 2020 – 2024 avec 12 structures, pour répondre aux enjeux de préservation des milieux aquatiques et humides ainsi que de réduction des rejets.

L'animation fait l'objet d'un financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et pour le reste à charge d'une convention de partenariat signée avec 9 autres EPCI du bassin versant Risle Charentonne.

Le poste d'animateur resté vacant pendant 18 mois, a été pourvu le 22 janvier 2024. L'animation a repris depuis cette date à 80% ETP, se répartissant à 60 % pour le SAGE et 20 % pour le CTEC. Ainsi, après une période d'appropriation des missions et du territoire, l'animation 2024 a porté sur les actions suivantes :

- Faire le point sur la gestion financière de l'animation (subvention et convention de partenariat)
- Faire un état de l'avancement des conventions de partenariat,
- Rendre compte aux partenaires du bilan réalisé,
- Reprendre contact avec les partenaires du SAGE,
- Organiser une CLE pour valider les modalités d'élaboration du SAGE,
- Revoir le cahier des charges pour lancer la consultation du marché de l'étude d'élaboration du SAGE,
- Reprendre contact avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage du CTEC 2020-2024,
- Assurer le suivi de l'avancement de la réalisation du CTEC en lien avec les signataires,
- Organiser une réunion avec les partenaires et signataires pour le bilan de mi-CTEC et préparation du bilan du CTEC,
- Piloter, coordonner avec l'AESN l'élaboration du prochain CTEC : identifier les partenaires éventuels, organiser les réunions, réaliser les comptes-rendus, assurer le suivi des données récoltées.

1. ANIMATION 2024

Afin de relancer l'animation du SAGE et du CTEC, un état des lieux a d'abord été réalisé pour faire le point sur l'avancement de ces démarches et de la gestion financière de l'animation.

1.1. ETAT D'AVANCEMENT DU CTEC ET DU SAGE

Après un travail de mise à jour des données dont les listings de contacts du SAGE et du CTEC, des entretiens ont été réalisés avec les partenaires institutionnels (agence de l'eau, DREAL, DDT(M)) pour définir les priorités d'actions, puis avec les acteurs du territoire pour faire le point et relancer les missions d'animation au cours de l'année.

Le SAGE

Suite à l'absence d'offre pour la consultation en 2022, l'élaboration du SAGE reste à lancer. L'animation du SAGE a donc consisté à établir un nouveau cahier des charges après avis de la commission locale de l'eau (CLE) du 25 septembre sur les conditions de cette élaboration, notamment les délais de réalisation de l'étude. Le cahier des charges a été rédigé sur la base du CCTP « type » des services de l'état et du CCTP de 2022 pour le lancement d'une consultation début 2025.

De plus, malgré l'absence de SAGE approuvé, la CLE étant constituée, son avis a été sollicité sur 4 projets d'arrêté définissant les programmes d'actions agricoles et leur mise en œuvre sur la zone de protection des aires d'alimentation du captage en vue de préserver durablement la qualité de l'eau brute à destination de l'alimentation en eau potable. Les avis ont été rendus suite à la CLE du 25 septembre pour les 2 premiers et suite au bureau du 10 décembre pour les 2 suivants.

Le CTEC

Des réunions présentielles et/ou téléphoniques ont été mises en place avec chaque structure signataire du contrat pour réaliser le suivi du CTEC et établir les bilans, à mi-parcours et pour l'année 2023, des actions en cours et réalisées. Le tableau de bord et les résultats ont été présentés et discutés en comité de suivi le 17 juillet.

Au vu du bilan d'ensemble, des engagements, de la dynamique du CTEC Risle Charentonne, l'AESN souhaite mettre en place un CTEC pour la période 2025-2030, élargis à de nouvelles structures et thématiques.

Le contrat territorial et la politique territoriale du 12ème programme de l'AESN ont donc été présentés aux acteurs du territoire intervenant d'une part sur la gestion des milieux aquatiques et humides et d'autre part sur l'assainissement, la protection de la ressource et le ruissellement, au cours de 2 plénières, en octobre et novembre. A la suite de ces informations, les structures intéressées ont été sollicitées pour proposer des projets d'actions pour début 2025.

Les tableaux de bord ci-après présentent l'état d'avancement des objectifs fixés pour l'animation SAGE et CTEC pour 2024 avec l'AESN.

Action prévue SAGE	Objectifs prévus de l'année N Objectifs supplémentaires	Indicateurs et livrables		Temps (nb jours ETP)	
		Prévus	Réalisés	Estimé	Passé
<u>Action 1</u> : organiser et animer des réunions de CLE (rédaction des comptes-rendus, tenue d'un registre des avis et délibérations de la CLE)	<ul style="list-style-type: none"> • 2 réunions de CLE • Organisation de commissions thématiques, de GT (ex. hydroélectricité) si besoin • Réponse de la CLE aux saisines sur les DLE 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 réunions de CLE • 2(estimation) réunions GT hydroélectricité • Nombre d'avis CLE 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 CLE + 1 PV • 1 Bureau +1 PV • 4 avis CLE 	10	18
<u>Action 2</u> : identifier les acteurs du territoire et organiser un fonctionnement en réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation du SAGE, du territoire • Rencontre des acteurs, point sur les actions menées (réalisées, en cours), les besoins • Mise à jour de l'état initial du SAGE • Bilan des conventions de partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres avec les animateurs par thématique • Réunions de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 commission • 2 réunions avec les EPCI partenaires • (Entretiens, rencontres conjointement au CTEC) 	80	80
<u>Action 3</u> : organiser et suivre l'étude pour l'élaboration du SAGE	Choix d'un AMO et suivi de l'élaboration du CCTP, du choix du bureau d'étude	Marché d'étude et OS de démarrage	1 CCTP	20	15
<u>Action 4</u> : rédiger un rapport annuel d'activités	Bilan des activités de l'année	1 rapport d'activité	1 rapport	3	1
<u>Action 5</u> : communiquer, informer	Mise à jour site internet IBTN + 1 action de communication (transmission des informations, évènements du territoire)	1 courrier par structure	Courriels, entretiens téléphoniques	4	2
<u>Action 6</u> : se former, s'informer	<ul style="list-style-type: none"> • SAGE-de la théorie à la pratique (OIEAU), • QGIS (CNFPT) • (Hydromorphologie des cours d'eau (report) • Journées techniques, réseau animateurs SAGE 	Attestation de présence à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • 2 formations • 2 réunions club SAGE • 1 PPMAH Eure • Webconférences 	10	10
<u>Action 7</u> : participer aux réunions stratégiques du territoire	Commission ressource en eau (CRE), COPIL RCE, COPIL NATURA 2000		2 CRE (Eure et Orne), 2 COPIL, 1 MISEN	5	3
Sous-total				132	130

Action CTEC	Objectifs de l'année N	Indicateurs et livrables		Temps (nb jours ETP)	
		Prévus	Réalisés	Estimé	Passé
<u>Action 1</u> : organiser et animer le CTEC	Rencontre avec les MO (bilan, en cours, perspectives), partenaires, réunion de COFIL	<ul style="list-style-type: none"> • 1 rencontre par MO et partenaire • 2 réunions de COFIL 	<ul style="list-style-type: none"> • 13 entretiens avec MO • 1 COFIL du CTEC 2020-2024 • 2 réunions groupes de travail CTEC 2025-2030 	18	22
<u>Action 2</u> : réaliser le bilan des actions 2022-2023, des perspectives	Tableau de bord, compte-rendu	<ul style="list-style-type: none"> • 1 tableau de bord • 1 rapport d'activité annuel 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 tableau de bord • 1 bilan à mi-parcours • 1 bilan 2023 • 1 rapport d'activité en cours 	15	21
<u>Action 3</u> : suivre les actions 2024	Suivi des études et travaux d'importance du territoire	Participation aux réunions et visite de terrain	<ul style="list-style-type: none"> • 3 visites terrain • 3 réunions de suivi d'étude 	6	3
<u>Action 4</u> : communiquer	Présentation d'actions finalisées	1 rendu (exposition, animation, etc. à définir)		5	0
		Sous-total		44	46

Analyse des écarts

L'ensemble des actions a été globalement réalisé en dehors de la communication et les objectifs prévus respectés.

Certaines actions ont évolué et des objectifs se sont ajoutés au fur et à mesure de la reprise de la mission d'animation, tel que l'élaboration du CTEC 2025-2030. En effet, l'absence d'animation pendant 18 mois a nécessité entre autres une mise à jour des contacts, des données notamment financières.

De plus, l'appropriation des dossiers, la reprise de contact avec l'ensemble des partenaires ont demandé du temps dans les 1^{ers} mois, mais aussi du temps pour l'organisation de la CLE, des COFIL, ce qui explique les écarts entre les objectifs prévus et ceux réalisés ou en cours (1 réunion de la CLE, pas d'actions de communication).

1.2. LE SUIVI FINANCIER

Les démarches de SAGE et de CTEC sont financées à hauteur de 50% par l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) et 50% par les EPCI du bassin versant Risle Charentonne au prorata de la part population et surface.

Subvention AESN

Le point réalisé sur la période 2020-2024 a permis de mettre à jour les données financières et ainsi, de solder la subvention 2021-2022 de l'AESN et de finaliser la demande d'aide pour 2024.

Convention de partenariat EPCI

Pour la participation des EPCI du territoire ayant une part population et surface supérieure à 1%, l'état des lieux a permis de faire le point sur les conventions de partenariat signées :

EPCI	Part population et surface (%)	Convention signée
CC Intercom Bernay Terres de Normandie	36,54	oui (2021)
CC Interco Normandie Sud Eure	5,71	oui (2021)
CC Lieuvin Pays d'Auge	8,34	oui (2021)
CC Roumois Seine	6,41	oui (2021)
CC Pont Audemer Val de Risle	15,33	oui (2021)
CC du Pays du Neubourg	7,86	non
CC du Pays de Conches	1,45	oui (2021)
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1,93	oui (2021)
CC des vallées d'Auge et du Merlerault	3,12	oui (2021)
CC des Pays de l'Aigle	13,31	oui (2021)
CA Seine Eure	0,09	non
CC de la Vallée de la Haute Sarthe	0,11	non
CC Terre d'Auge	0,03	non

Ainsi sur 13 EPCI présent sur le territoire, 3 ne sont pas concernées représentant moins de 1% de la part population et surface, 9 ont signé la convention.

Seule la communauté de communes du Pays de Neubourg n'a pas signé la convention en 2021, la compétence SAGE étant du ressort des communes. Cette situation modifiée suite à une délibération du 8 avril 2024, la convention de partenariat mise à jour a été présentée à son conseil communautaire du 9 décembre 2024.

Bilan financier

Réalisé sur 2020-2023, le bilan financier a été présenté aux EPCI partenaires en novembre.

EPCI	Part population et surface	Montants en euros (€)			
		2020	2021	2022	2023
CC Intercom Bernay Terres de Normandie	36,54	5572	4005	4005	0
CC Interco Normandie Sud Eure	5,71	0	0	876	0
CC Lieuvin Pays d'Auge	8,34	1272	0	1097	0
CC Roumois Seine	6,41	978	0	843	0
CC Pont Audemer Val de Risle	15,33	2338	0	2016	0
CC du Pays du Neubourg	7,86	0	0	0	0
CC du Pays de Conches	1,45	0	0	222	0
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1,93	0	0	296	0
CC des vallées d'Auge et du Merlerault	3,12	0	0	479	0
CC des Pays de l'Aigle	13,31	2030	0	1751	0
Part versée par CC		12190	4005	11585	0
Subvention AESN versée		18300	9465	25370	0
Total Dépenses		29426	29402	23891	0
Solde 2020-2023 : -1804 €					

Il présente un reliquat de 1804 euros à reporter sur les facturations 2024.

Ainsi pour l'année 2024,

- la subvention accordée par l'AESN est de 28 307 € (forfait de fonctionnement compris),
- la facturation présentée aux EPCI, calculée au prorata de la part population et surface pour un reste à charge du poste d'animation de 21 907 € et un reliquat de 1804 €, est de :

EPCI	Part population et surface (%)	Montant (en €)		
		2024	Reliquat 2020-2023	Facturé
CC Intercom Bernay Terres de Normandie	36,54	8005	713	8718
CC Interco Normandie Sud Eure	5,71	1251	112	1363
CC Lieuvin Pays d'Auge	8,34	1827	164	1991
CC Roumois Seine	6,41	1404	126	1530
CC Pont Audemer Val de Risle	15,33	3358	301	3659
CC du Pays du Neubourg	7,86	1722		1722
CC du Pays de Conches	1,45	318	28	346
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1,93	423	38	461
CC des vallées d'Auge et du Merlerault	3,12	683	61	744
CC des Pays de l'Aigle	13,31	2916	261	3177
Total		21907	1804	23711

2. PERSPECTIVES 2025

Plusieurs évolutions sont à noter pour 2025

- L'animation SAGE – CTEC réalisée sur 0,8 ETP en 2024 est prévue sur 1 ETP à partir de 2025 ;
- Le taux d'aides de l'AESN pour le poste d'animation SAGE pour le 12ème programme 2025-2030 sera de 70% et est demandée pour 3 ans ;
- Suite à la consultation pour l'élaboration du SAGE, le lancement de l'étude est prévue au 2^{ème} trimestre 2025 ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau CTEC pour 2025-2030, est prévu pour 2025. Le volet communication comprenant à minima 1 atelier participatif à mettre en place collectivement avec un seul porteur, une partie de la prise en charge pourrait être à réaliser dans le cadre de la convention de partenariat.

Une nouvelle convention de partenariat sera donc établie début 2025 pour 3 ans, pour tenir compte de ces évolutions et de celle de la part population et surface.